

militaire, ou de ce que représente le montant que le gouvernement fédéral dépense en un jour. Tout cet argent serait dépensé au Canada; le transport serait assuré par des services qui existent déjà. La Commission du centenaire fonctionne déjà et il ne serait pas nécessaire d'établir un nouvel organisme. Tous les parents qui participeraient à ce programme feraient une contribution personnelle au centenaire et recevraient en retour quelque chose pour leurs propres enfants. Dans toutes nos collectivités chacun peut apporter sa contribution au pays en acceptant et en accueillant l'étudiant visiteur.

En terminant, qu'il me soit permis de dire que le centenaire peut devenir une expérience utile et, une fois les drapeaux descendus et les édifices vidés, si l'on examine attentivement quantité de projets du centenaire, qui sont coûteux et ne rapportent rien, on pourra ressentir une profonde satisfaction à la pensée que l'on a vraiment fait un pas en avant, qui sera permanent et en vaudra la peine. Puis-je déclarer qu'il est dix heures?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, puis-je demander à l'affable leader suppléant de la Chambre s'il peut nous indiquer les travaux pour demain, mais aussi pour lundi et mardi?

L'hon. M. MacNaught: Monsieur l'Orateur, demain nous continuerons l'étude des crédits provisoires. Nous terminerons ensuite l'examen des crédits du ministre de l'Industrie, notamment le reste de la Production de défense, le Conseil national de recherches et l'*Atomic Energy*. Nous aborderons ensuite les crédits du ministère des Forêts, puis ceux du ministère du Revenu national. Je ne puis, je le regrette, annoncer les travaux pour lundi.

L'hon. M. Lambert: Le leader suppléant de la Chambre croit-il pouvoir nous indiquer demain l'ordre des travaux pour lundi prochain?

L'hon. M. MacNaught: Si, par malheur, nous en étions encore à l'étude des crédits provisoires demain soir, nous poursuivrons cette étude lundi prochain.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre, aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement, étant censée avoir été présentée

LA GARDE CÔTIÈRE—DÉSIGNATION DE L'ADMINISTRATEUR DU FUTUR COLLÈGE

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, il est regrettable qu'en vertu du nouveau Règlement, même si les députés ont l'occasion de soulever des questions à ce moment-ci, le ministre intéressé ne soit pas tenu d'être présent. Hier j'ai posé une question au ministre des Transports. J'ai trouvé qu'il avait eu l'air chatouilleux, voire ridicule. Sans doute s'attendait-il que je commence par saluer d'un discours son retour à la Chambre, ce qu'avaient déjà fait un député néo-démocrate et un député conservateur.

Quelle que soit la réponse toute faite qu'un représentant libéral pourra me servir, je sais qu'elle n'envisagera pas de façon juste et raisonnable le problème dont nous sommes saisis. Voici la question que j'ai posée au ministre des Transports:

Était-il nécessaire que le ministre aille chercher, parmi les retraités un administrateur chargé du collège de gardes-côtes qu'on se propose d'établir à Point-Edward?

Monsieur l'Orateur, j'accepte en général, que les députés siégeant à la Chambre fassent des observations, mais je ne peux tolérer tout ce bruit que font les députés derrière les rideaux. J'aimerais bien qu'on impose un peu d'ordre, surtout à ceux qui sont derrière les rideaux.

Dans sa réponse à la question, le ministre des Transports a dit, sans égards pour la vérité, comme de coutume...

L'hon. M. McIlraith: Règlement!

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, voilà que le président du Conseil privé demande l'application du Règlement, sans me laisser prouver que le ministre ne tient aucun compte des faits. Si le Règlement me le permettait, j'emploierais le mot qui convient à ce propos. En réponse à ma question, voici ce que le ministre des Transports a dit:

Comme cela arrive assez souvent, l'honorable député a des renseignements inexacts. Personne n'a été nommé à ce poste, parce que le collège n'a pas encore été institué.

Cependant, monsieur l'Orateur, j'ai sous la main ce que nous pouvons probablement considérer comme un communiqué officiel du ministère des Transports et si le président du Conseil privé veut le récuser, libre à lui de le faire. Le premier paragraphe est ainsi conçu:

N° 84-64

Le 16 octobre 1964

Ottawa—Le ministre des Transports, J. W. Pickersgill, a annoncé aujourd'hui même que le commodore Eric Brand d'Ottawa, ancien chef de la direction des opérations de la marine du ministère des Transports, a été nommé agent de planification du collège canadien des gardes-côtes.